

**MHN**

## **Pêcheurs-plaisanciers. Un recours auprès du préfet de région**

Le comité départemental de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France a tenu son assemblée générale samedi, à Larmor-Plage. Dans le collimateur des pêcheurs plaisanciers l'arrêté préfectoral interdisant la pêche à pied de loisir dans le département, 15 mètres autour des cultures marines. «On ne peut pas accepter que cette interdiction soit réservée aux seuls pêcheurs plaisanciers», s'indigne Alain Bayaert, président du comité. «Le Morbihan est truffé de parcs à huîtres. Les gisements pour la pêche à pied sont de plus en plus restreints». Les pêcheurs plaisanciers y voient la volonté des professionnels de s'accaparer les gisements et crient à la discrimination. Le comité va déposer un recours auprès du préfet de région, pour demander l'abrogation

de l'arrêté. Les boues du Scorff aussi dans le collimateur. Autre sujet de mécontentement: les redevances portuaires pratiquées par la Sellar et la Sagemor, gérantes des ports de plaisance du Morbihan. «Ils font fi de la réglementation existante en augmentant, sans justification, les redevances portuaires chaque année de 2 à 3%», protestent les pêcheurs plaisanciers. Enfin, le comité départemental entend bien se battre contre le projet soumis actuellement à enquête publique d'immerger, au large de Groix, les boues de dragage du Scorff aux abords de DCNS. «Si l'autorisation est donnée à DCNS d'immerger ses boues, nous contesterons la décision devant le tribunal administratif», prévient le président.